

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
13 NOVEMBRE 2025**



Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 29

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Aurélien BEHENGARAY,Marie MABILLE,Hervé ADEUX,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Hélène SOLER,Karen YVAN,Jean-Marie LÉGUILLOON,Gaëlle RICHET,Grégoire POUPON,Marie-Laure PATOUX,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES,Gildas QUÉRÉ,Lionel ANSELMO,Philippe COUVREUR,Isabelle SAINT BONNET,Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Mélanie VAUCHEL pouvoir à Mme Marie MABILLE,M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY,Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia RENAULT

**5 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL - RENOUVELLEMENT D'ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION - APPROBATION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025\_073

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L452-47,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant l'enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité en vue de la mise en œuvre du statut de la Fonction "Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE  
DELIBERATION N°2025\_073

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251113-2025\_073-DE



**DECIDE** d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

1 absent : Vincent BOURGES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*